

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

**SONT PRÉSENTS :**

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**SONT ABSENTS :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Jessy Létourneau	directeur général
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

---

**RÉSOLUTION N° 1487-22  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

**Report :**

- 6.1 Préposé aux loisirs - Temps plein permanent : embauche
- 7.2 Rapport annuel des activités en sécurité incendie pour l'année 2021 : adoption
- 7.8 Port de Havre-Saint-Pierre - Bail : autorisation de signature.

**Ajout :**

- 8a) Agrandissement d'une clôture à mailles de chaîne - Aire d'entreposage garage municipal : octroi

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications  
ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles  
demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 1488-22**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2022**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 4 juin 2022 du conseil  
de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à  
l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est  
dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2022 du conseil de la Municipalité  
de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

---

**RÉSOLUTION N° 1489-22**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2022 : APPROBATION**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de  
245 206,25 \$ en date du 30 juin 2022.

---

**RÉSOLUTION N° 1490-22**  
**CONTRAT 2022-300 « FOURNITURE DE GRANULAT POUR FINS**  
**D'ABRASIF » : RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 22 juin 2022 concernant le  
contrat n° 2022-300 « Fourniture de granulats pour fins d'abrasif »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2022-300 « Fourniture de granulats pour fins d'abrasif » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Romain Boudreau Inc. et ce, pour la somme de 14 137,50 \$, taxes applicables en sus.

---

**RÉSOLUTION N° 1491-22**  
**RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE**  
**TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, soient déposés au Conseil municipal

---

**RÉSOLUTION N° 1492-22**  
**DÉROGATION MINEURE 2022-01 - 1232, RUE DU CANOT : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 1232, rue du Canot a déposé une demande de dérogation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 16 juin 2022 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le conseil municipal statuerait sur cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a permis, séance tenante, à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure 2022-01 relativement au 1232, rue du Canot, soit :

- la marge de recul latérale de 0.72 mètre au lieu de 1.2 mètres.
-

**RÉSOLUTION N° 1493-22**  
**RÈGLEMENT N° 371 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 353 -**  
**RÈGLEMENT RÉGISSANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS**  
**DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE**  
**HAVRE-SAINT-PIERRE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Bernier et le dépôt du projet du projet de règlement n° 371 lors de la séance du conseil 6 juin 2022;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le règlement n° 371 « Règlement modifiant le règlement n° 353 - Règlement régissant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre » soit adopté par le conseil.

---

**RÉSOLUTION N° 1494-22**  
**LOT 5 339 180 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 339 180 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles, Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M<sup>e</sup> Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

---

**RÉSOLUTION N° 1495-22**  
**LOT 5 339 177 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 339 177 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles, Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M<sup>e</sup> Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

---

**RÉSOLUTION N° 1496-22**  
**LOT 5 339 667 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 339 667 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles, Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M<sup>e</sup> Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

---

**RÉSOLUTION N° 1497-22**  
**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION**  
**MUNICIPALE - CERCLE DES FERMIÈRES DE HAVRE-SAINT-PIERRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Havre-Saint-Pierre a déposé à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ne s'oppose pas à la demande du Cercle des Fermières de Havre-Saint-Pierre concernant la reconnaissance d'exemption de toutes taxes foncières de l'immeuble situé au 895, rue Caillou à Havre-Saint-Pierre et qu'elle s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec.

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre n'aura aucun représentant, s'il y a tenu d'une audience pour cette demande.

---

**RÉSOLUTION N° 1498-22**

**9439-8583 QUÉBEC INC. - LOT 5 339 667 : MODIFICATION AU CONTRAT NOTARIÉ - USAGE**

---

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9439-8583 Québec inc. en date du 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT le contrat notarié intervenu le 27 mai 2021 entre la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et la compagnie 9439-8583 Québec inc. pour le lot 5 339 667;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification aux obligations de l'acquéreur concernant l'usage dudit lot;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte qu'une modification soit apportée au contrat notarié intervenu le 27 mai 2021 sous la minute 14,555 concernant les obligations de l'acquéreur en ce qui a trait à l'usage du lot 5 339 667, soit usage d'entrepôt.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, le contrat notarié modifié à intervenir entre la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et la compagnie 9439-8583 Québec inc.

---

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉSOLUTION N° 1499-22**

**ADRANDISSEMENT D'UNE CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE - AIRE D'ENTREPOSAGE GARAGE MUNICIPAL : OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 juin 2022 concernant l'agrandissement d'une clôture à mailles de chaîne au garage municipal;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accorde de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme le contrat concernant l'agrandissement d'une clôture à mailles de chaîne au garage municipal, soit Les Constructions M-Tech inc., et ce, pour la somme de 30 845. \$, taxes applicables en sus.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question a débuté à 19 h 53 pour se terminer à 20 h 05.

---

## **RÉSOLUTION N° 1500-22 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 06

---

---

**Paul Barriault, maire**

---

**Jessy Létourneau, directeur général**